

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Mars 1883.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

La séance, ouverte à neuf heures, s'est prolongée jusqu'à onze heures un quart.

Bien que le conseil ait promis de garder le secret sur ses délibérations, nous croyons savoir que le mouvement révisionniste a donné lieu à une assez longue discussion. Cette question inquiète d'autant plus vivement le ministère, que les membres qui le composent ne sont pas entièrement du même avis sur l'attitude à prendre au sujet de la révision et de la direction générale à donner à la politique.

Par l'Agence Havas, nous savons que le conseil des ministres s'est en outre occupé des moyens de remédier à la crise de l'industrie du meuble, et a décidé de faire une commande dépassant deux millions pour l'hôtel des Postes à Paris, les lycées de Paris et de province.

On lit dans la Presse:

« Il nous revient que, pour dissimuler autant que possible au chef de l'Etat ces divisions intestines, on ne lui communique en conseil des ministres que les résultats obtenus, réservant les discussions pour les conseils de cabinet qui se tiennent au ministère de l'instruction publique. »

Depuis quelques jours, la frontière française, du côté de la Belgique, est sévèrement gardée par la gendarmerie belge.

On pourrait craindre les manifestants révolutionnaires de Roubaix et autres endroits voisins de la frontière.

LA DÉROUTE DES GAMBETTISTES.

Dimanche, à Paris (20<sup>e</sup> arrondissement, 4<sup>e</sup> circonscription de Belleville), a eu lieu le scrutin de ballottage pour l'élection d'un député en remplacement de M. Gambetta.

Inscrits, 11,368. — Volants, 7,036.

M. Sigismond Lacroix, intransigeant, 3,795 voix, élu; M. Métiévier, opportuniste, 4,897; M. Dumay, parti ouvrier, 4,226; divers, 448.

Au premier tour de scrutin, M. Sigismond Lacroix avait obtenu 3,474 voix; M. Métiévier, 2,042; M. Dumay, 4,458; M. Guesde, 476; M. Naquet, 280.

M. Sigismond Lacroix a gagné, dans le scrutin de dimanche, 524 voix, et le candidat opportuniste en a perdu 445.

M. Gambetta avait été élu député de la première circonscription du 20<sup>e</sup> arrondissement, le 21 août 1881, par 4,526 voix, M. Sigismond Lacroix avait obtenu alors 3,536 voix.

MM. Sigismond Lacroix et Dumay réunissent 5,821 voix contre 4,897 au docteur Métiévier, soit 3,424 voix de majorité pour les intransigeants socialistes dans cette circonscription où M. Gambetta avait été élu.

Le « gouvernement fort » éprouve un irrésistible besoin de manifester sa force. Il lui faut des émeutiers.

Or, les anarchistes ne se pressant pas de lui en fournir, l'Université a été mise à contribution.

La police de M. Jules Ferry a flairé, paraît-il, une vaste conspiration ourdie dans les lycées de Paris contre l'odieuse tyrannie des despotes en toge, épitoge et rabat.

M. le ministre de l'instruction publique a froncé ses sourcils redoutables, et il a rédigé une circulaire énergique dans laquelle il menace les jeunes conspirateurs des rigueurs du code pénal!

On nous assure même qu'un fonctionnaire d'un des principaux lycées de la capitale a commenté la prose ministérielle en

rappelant les dispositions de la loi de juin 1848 sur les attroupements.

« Quiconque, faisant partie d'un groupement non armé, ne l'aura pas abandonné après le roulement de tambour précédant la deuxième sommation, sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à six mois. Si l'attroupement n'a pu être dissipé que par la force (comme au lycée Louis-le-Grand), la peine sera de six mois à deux ans. »

Hé! hé! elle ne plaisante pas l'Alma mater.

La circulaire de M. Jules Ferry a été lue dans les lycées de Paris, où elle a provoqué d'immenses éclats de rire. Nous pensons qu'elle ne soulèvera pas une moindre hilarité dans le pays. Le spectacle du Pet eloup en chef, brandissant un code au nez des jeunes potaches, ne manque pas en effet de grâce comique.

Mais pourquoi M. le ministre s'en est-il tenu à des menaces de police correctionnelle? Pourquoi n'a-t-il pas visé dans sa terrible circulaire les crimes d'attentat contre la sûreté de l'Etat, de pillage, d'incendie, d'assassinat? Il y a, dans le code pénal, un certain article qui ne pouvait manquer de faire une forte et salutaire impression sur les esprits des carissimi alumni; il est conçu en ces termes laconiques:

« Art. 42. — Tout condamné à mort aura la tête tranchée. »

Une demande de crédit sera présentée aux Chambres dès leur rentrée pour faire face aux frais de la mission extraordinaire chargée de représenter le gouvernement de la République au couronnement de l'empereur de Russie à Moscou. Le crédit demandé sera de 250,000 fr.

Les personnes désignées jusqu'ici pour accompagner M. Waddington, ambassadeur extraordinaire, et M. le général Pittié, représentant le Président de la République, sont: M. le comte de Pontécoulant, ministre plénipotentiaire; M. de Courcelles, secrétaire d'ambassade; M. le colonel de Sasmayons, premier attaché militaire à l'ambassade de la République française à Berlin, et

M. le commandant Fayet, chef d'escadron d'artillerie, officier d'ordonnance du Président de la République.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets une circulaire au sujet de l'application de la loi du 46 juin 1881.

Cette loi a aboli la lettre d'obédience, ainsi que toutes les équivalences qui avaient été admises par la loi du 45 mars 1850. M. le ministre rappelle qu'il a été consulté sur la question de savoir quelles sont les pièces dont il convient de réclamer la production aux jeunes gens de la classe de 1882, qui se disposent à invoquer, devant le conseil de révision, le bénéfice de la dispense prévue par la loi du 27 juillet 1872.

S'appuyant sur ce fait que nul ne peut contracter un engagement décennal régulier s'il n'est en possession du brevet de capacité, M. le ministre a décidé:

1<sup>o</sup> Que les seuls jeunes gens qui ont obtenu le brevet de capacité seront admis à faire valoir leurs droits à la dispense du service militaire;

2<sup>o</sup> Que ce privilège ne saurait être étendu aux jeunes gens, même munis d'une nomination régulière antérieure à la loi du 46 juin 1881, qui n'avaient pas souscrit à cette époque l'engagement de se vouer pendant dix années à l'enseignement public.

Les représentants officiels de l'Europe ont presque tous déserté Paris: le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, M<sup>r</sup> di Rende, nonce apostolique, le duc de Fernan Nunez, ambassadeur d'Espagne, le général Ida, ministre du Japon, le ministre de Roumanie, ont successivement quitté leur poste, laissant à des secrétaires la gestion de leurs chancelleries.

Nous n'exagérons rien quand nous représentons comme imminente la spoliation du clergé de France érigée en système et partout généralisée. M. Paul Bert a fait publier

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

D'ordinaire, le brave secrétaire de la mairie d'Antibes chantait une toute autre antienne à propos des journaux et des journalistes. Frondeur de sa nature, comme nous avons pu nous en convaincre, par une bizarre inconséquence, M. Leroux appartenait au nombreux parti des bourgeois de province qui, sans avoir jamais su ni voulu mettre en balance les avantages et les inconvénients que présente une certaine liberté de la presse, lui sont instinctivement hostiles. Poussé par son tempérament, obéissant à son caractère dont le fond était une vanité entêtée et la haine de toute contradiction, M. Leroux se serait très-bien accommodé de la suppression complète de tous les journaux mal pensants, c'est-à-dire pensant autrement que lui. Mais l'entreffilet du petit journal de Nice l'avait subitement converti à d'autres doctrines. Ces journalistes ont quelquefois du bon, pensait-il.

Le journal annonce la nouvelle du mariage de M. Marius avec une riche et noble étrangère, c'est vrai, reprit Edmond, mais la chose me paraît

tellement invraisemblable, que je suppose ceci: la bonne foi du rédacteur a été surprise.

— Par qui? — Je crains de le deviner. — Si tu parles avec énigme? dit M. Leroux en levant les bras au ciel.

— Eh bien, par Paul Moreau, s'il faut tout vous dire. Vous avez pu vous apercevoir dans la conversation que nous avons eu ensemble hier soir, que c'est un homme sans serupule.

M. Leroux regarda son fils avec étonnement.

— J'ai pu surtout m'apercevoir de ceci, dit-il, c'est que tu as en Paul Moreau un ami dévoué, un ami qui épouse chaudement ta cause, et je ne trouve pas très-bien que tu attaques avec une pareille acrimonie un ami qui te sert ainsi.

— Je n'avoue pour amis que ceux qui me servent par des moyens honnêtes, dit vivement Edmond.

— Vous êtes un puritain, nous le savons du reste, répondit M. Leroux avec un peu d'aigreur. Cependant, faites-moi l'honneur de croire, monsieur l'homme à principes, que, sur ce point, votre père est d'accord avec vous.

— Je n'en ai jamais douté, mon cher père, et c'est pourquoi je vous prie de vouloir bien attendre avant de vous prononcer d'une façon définitive sur les agissements de M. Paul Moreau.

— C'est bien, dit M. Leroux en accompagnant ces mots d'un geste qui signifiait: n'insistons pas.

— Au reste, ajouta-t-il en montrant à son fils le valet de chambre du docteur Cochard qui traversait la salle à manger, nous allons sans doute être fixés, car voici un messager que Cochard nous envoie.

M. Leroux alla à Joseph et lui dit tout d'abord: — Se passe-t-il donc quelque chose d'extraordinaire chez M. Cochard, que vous voilà ici, Joseph?

— Oui, monsieur, répondit le domestique, il est arrivé chez nous un bien triste événement. Mademoiselle est tombée en pâmoison dans la matinée et, à l'heure qu'il est, je ne crois pas que la chère jeune dame soit encore revenue à elle.

— Que lui est-il donc arrivé?

— Je ne saurais trop vous dire, monsieur. Vous pensez bien que monsieur ni mademoiselle ne nous contentent leurs affaires. Tout ce que nous savons, c'est que lorsque notre demoiselle s'est trouvée mal, ce gros monsieur, qu'on dit le neveu de M. le docteur, était seul avec elle.

— M. Paul Moreau?

— Lui-même.

Le père et le fils échangèrent un regard.

— Et s'il faut vous dire toute notre pensée, monsieur, ajouta Joseph, nous croyons, nous autres, que c'est un porte-malheur que ce M. Paul Moreau, et que M. le docteur ferait bien de le congédier.

— C'est bien, Joseph, dit M. Leroux, mon fils et

moi, nous irons tantôt prendre des nouvelles de M<sup>lle</sup> Cochard.

— Pardon, monsieur, répliqua le domestique, mais je venais précisément vous dire de la part de monsieur que, jusqu'au moment où sa fille se trouverait tout à fait bien, monsieur fermerait sa porte à tout le monde, sans en excepter personne, même vous, monsieur Leroux. Mon maître aura l'honneur de vous envoyer des nouvelles tous les jours.

Il n'y avait rien à répliquer. M. Leroux dut donc se résigner. Il se contenta de congédier le valet de chambre du docteur et revint près de son fils. Là, tout en arpentant à grands pas le petit jardin inculte, il débita une longue philippique contre les faux amis, les cœurs durs comme Cochard auxquels des gens candides tels que lui, Leroux, avaient la faiblesse de s'attacher par les liens de l'amitié. La harangue se termina par ce mémorable apophtegme en guise de péroraison:

— Quand je pense, s'écriait M. Leroux, que j'ai passé ma vie entière à me dévouer à cet homme-là!

Edmond, pendant ce temps, n'écouait guère. Il se contentait de regarder d'un oeil mélancolique le soleil qui montait à l'horizon et descendait peu à peu au fond du préau où son père lui tenait ce discours bizarre, qui eût sans doute prêté à rire à tout autre qu'à un fils.

Pendant six jours, M. Leroux piétina sur place

une lettre qui renferme cet arrêt de confiscation :

« Le gouvernement a le droit de supprimer sans autre formalité tous les traitements des desservants, si bien qu'on pourrait ainsi, par mesures individuelles et justifiées par des faits, arriver à la suppression presque totale du budget des cultes.

» Quant aux curés et évêques, c'est autre chose. Mais avouez que ces gaillards-là choisissent bien leur moment, alors qu'une loi dont je suis le rapporteur va bientôt permettre de les punir comme de simples desservants. »

La commission du conseil municipal de Paris s'est prononcée samedi soir, par six voix contre deux, pour le rétablissement de la garde nationale.

La commission a chargé M. Auguste Desmoulin de la rédaction du rapport.

On annonce que des députés de Paris ont envoyé des adhésions à la proposition du citoyen Joffrin pour le rétablissement de la garde nationale.

Le duc de Chartres, de passage à Athènes, a déjeuné vendredi matin avec le roi ; il est parti dans la journée pour Constantinople, où il est arrivé dimanche.

Les journaux anglais annoncent la mort du capitaine Carey, qui accompagnait le Prince impérial au moment de sa mort.

Personne n'a oublié l'infâme conduite du capitaine Carey qui eût pu sauver le Prince impérial, s'il ne s'était pas enfui lâchement, comme l'on sait.

Sa position étant devenue impossible dans l'armée anglaise, le capitaine Carey prit du service dans les troupes du Sultan.

#### LE LARD OBLIGATOIRE.

L'impiété républicaine, dit l'Union, a voulu profaner le jour trois fois saint où, par la mort d'un Dieu, s'est accomplie la rédemption du monde.

Au milieu des religieuses tristesses de la France catholique, les libre-penseurs ont fait entendre, dans des orgies sacrilèges, les éclats d'une joie grossière. Plusieurs banquets, où le lard était obligatoire, ont eu lieu à Paris, notamment dans les 18<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, à Ménilmontant et à Saint-Mandé, où présidait le député Leconte, déjà célèbre par une affaire de permis de chemin de fer. On s'est livré à des manifestations de charcuterie ; on a vaillamment brandi des fourchettes contre le Golgotha, en jetant d'ignobles sarcasmes au divin Crucifié. Faire gras le Vendredi-Saint, quel triomphe !

Heureusement, ces gens-là ne sont point la France. La France, la vraie France croit à la religion de ses pères ; elle a le sentiment des grandes et nobles choses ; elle s'agenouille dans les églises et se prosterne devant la Croix.

Combien étaient-ils, les convives des banquets sacrilèges ? Combien, dans les églises, les adorateurs de Jésus-Christ ? Républicains, comptez, et voyez s'il est vrai que le Catholicisme se meurt sur le sol de la patrie française.

Le grand conflit engagé entre le Catholicisme et la Révolution a pris chez nous des proportions qui annoncent la fin prochaine de la lutte. A qui restera la victoire ? Regardez la Croix et lisez :

*In hoc signo vinces.*

#### LA « QUEUE DU CHAT » OBLIGATOIRE

La ville de Paris a la prétention d'être la ville la plus spirituelle du monde, quelques flatteurs l'ont même appelée : la nouvelle Athènes, et c'est sans doute pour mériter cette qualification qu'en matière d'administration ou de politique elle s'empresse de commettre toutes les sottises. Pour justifier sa prétention, on pouvait croire qu'elle choisirait pour la représenter la quintessence des sommités qu'elle renferme en son sein ; son conseil municipal aurait dû être le reflet fidèle de cette intelligence, de cet esprit, de cette supériorité intellectuelle et artistique, dont on se plaît à la gratifier. Il devait être guidé par le bon sens, cet ange gardien du génie et le criterium d'une organisation bien assise.

Et pourtant, si on jugeait de l'esprit parisien et surtout de son bon sens par celui du conseil municipal, on serait étrangement surpris de se trouver en présence d'une assemblée qui pourrait bien plus représenter Bicêtre ou Charenton que la capitale de l'esprit.

Les sommités du pavillon de Flore sont des sommités négatives, leurs bévues ne sont plus à compter, et ils se garderaient bien de laisser échapper une occasion d'en commettre une nouvelle. Ils préféreraient aller s'empoisonner de suite chez le *mastroquet* du coin, leur électeur influent.

La caractéristique de la folie de ces évergumènes est la haine de la religion catholique ; la vue d'une croix les met en fureur, une goutte d'eau bénite les rend enragés, et l'idée seule d'une pensée religieuse les ferait rougir de colère, si le rouge n'était pas leur couleur naturelle.

Or, donc, il y avait une fois une bêtise à faire. Le bail du théâtre municipal du Châtelet était expiré. Mûs par leur idée fixe, les égoïstes de la ville de Paris ne voulurent céder un nouveau bail qu'à la seule condition que le directeur s'engagerait à ne pas faire relâche le Vendredi-Saint. Le preneur, dans la joie d'avoir la direction d'un des plus beaux théâtres de Paris, ne fit pas attention ou n'attacha pas d'importance à cette clause saugrenue. Il signa — à la légère — ce que l'on a toujours tort de faire, mais ce que l'on fait toujours, quand on n'est pas assez roué pour mettre les autres dedans. Mais quand il fallut s'exécuter, le nouveau directeur du Châtelet se heurta à un obstacle, qu'il fut peut-être bien aise de

rencontrer. Ses artistes opposèrent un refus formel aux prétentions municipales.

Ah ! messieurs du conseil, on ne se jette pas comme cela à la traverse des vieux usages et des intérêts particuliers. C'est une tradition dans le monde des théâtres que le chômage du Vendredi-Saint, et en dehors des raisons religieuses et de haute convenance qui commandent en ce jour solennel la fermeture de tout lieu de plaisir, ne serait-il pas cruel de priver les malheureux artistes d'un des rares jours de l'année où ils peuvent aller respirer à pleins poumons l'air vivifiant de la campagne ?

La campagne est encore une tradition, et un bon comédien ne croirait pas avoir fait son devoir s'il n'allait oublier un instant dans quelque coin de la banlieue l'atmosphère délétère des coulisses. Les acteurs et les actrices se sont insurgés contre « la Queue du chat obligatoire », selon la spirituelle expression de M. Hervé, et ils ont eu raison, ce n'est pas nous qui les en blâmerons, ni M. Floury, leur directeur, qui aura été enchanté de ne pas avoir à jouer ce soir-là devant des banquettes et d'abandonner sa salle à M. Colonne.

#### ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Le lord-maire a été averti, par une lettre anonyme, que les féniens comptent faire sauter le Mansion-House pendant les fêtes de Pâques. Il a été prévenu en outre que les Invincibles feraient tout sauter, quand bien même il y aurait 20,000 policemen dans Londres.

On sait que les féniens ont une haine toute particulière pour le premier magistrat de la cité.

Dans le West-End, un coup de main est beaucoup plus difficile, parce que tous les efforts de la police tendent à protéger les édifices publics. Il y a une centaine de soldats de la garde établis dans chacun des ministères depuis 6 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin.

Au dehors, c'est la police qui monte la garde.

De Notting-Hill jusqu'à Richmond et Hampton-Court, les routes sont parcourues par la police en très-grand nombre de ce côté, à cause des Irlandais plus ou moins suspects qui se cachent le long de la Tamise, notamment près de Chiswick.

L'ultimatum des féniens. — Les féniens ont fait savoir à M. Gladstone qu'ils lui offraient la paix à la condition qu'il consentit à la création d'une classe de paysans propriétaires en Irlande. Si le premier ministre consent, les fonds de la Ligue agraire seront exclusivement consacrés à l'achat des terres ; sinon, Londres sera détruit par la dynamite. C'est à prendre ou à laisser.

ALLEMAGNE. — Les projets de Bismark. — On télégraphie de Berlin, 27 mars :

« M. de Bismark ne reçoit absolument

personne. Son seul correspondant est le maréchal de Moltke. Les lettres échangées entre le maréchal et le chancelier restent au profond secret ; aucun officier de l'état-major n'a été admis dans la confidence ; nul, pas même le ministre de la guerre, ne connaît les desseins du prince ; mais l'Empereur, qui connaît ces projets, ne s'y prête que médiocrement. Il s'agit d'une guerre avec la Russie, et cette fois ce serait la Pologne qui servirait de champ de bataille. »

L'animosité entre la princesse Victoria et M. de Bismark a pris un nouveau tour. En effet, on semble prendre plaisir, dans l'entourage de la princesse, de démontrer que le chancelier a perdu une grande partie de ses facultés et que c'est son fils qui est obligé de faire toute la besogne. De son côté, le cercle de M. de Bismark déclare que la princesse ne peut se consoler de la perte absolue de l'influence qu'elle exerçait sur son mari.

Intrigues de cour et intrigues d'amour, telle est la situation à Berlin.

TURQUIE. — On mande de Constantinople aux journaux anglais :

« Le bruit que le gouvernement bulgare a appelé sous les drapeaux 45,000 hommes cause ici une grande sensation. »

Les mêmes feuilles ont reçu les avis suivants de Philippopoli :

« Les habitants des villes de Corlova, Sopot et Kalofér, où se trouvent de nombreuses fabriques de rubans de laine, se sont révoltés pour demander que l'on prohibe l'importation des fils de laine étrangers. »

« La milice a refusé de marcher sur les émeutiers. Il a fallu faire venir des troupes de la capitale. Plusieurs membres du comité permanent se sont rendus sur les lieux. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 mars.

Il n'est plus question aujourd'hui de la démission du ministre des finances.

Le 3 0/0 en profite pour remonter de 0.20 à 114.85 ; l'amortissable est entre 81.90 et 82 fr. ; le 3 6/0 vaut 83.60.

L'Italien est sans changement notable à 90.45, après 90.20.

La Banque de France est légèrement plus faible à 3,400.

Le Crédit Foncier se maintient aux cours précédents entre 1,355 et 1,360 ; ses nouvelles obligations 1883 jouissent toujours de la faveur des capitalistes, car la prime se maintient au même niveau que précédemment ; on cote 349 sur les obligations non libérées.

Le cours de 500 paraît devoir être, pour les Magasins Généraux de France et d'Algérie, le point de départ d'une nouvelle progression, qui ne pourra manquer de se produire lorsque leur fusion avec les Magasins Généraux de Paris sera un fait accompli. C'est ce qu'on verra le mois prochain, époque à laquelle doit avoir lieu l'assemblée de cette Société.

Nous inscrivons les cours suivants pour nos principaux établissements de crédit :

Banque de Paris, 1,040, en réaction sur les cours du début.

sans recevoir de Cochar d'autre nouvelle que celle-ci, apportée invariablement chaque matin par Joseph :

« Mademoiselle va bien doucement, mais son état de faiblesse ne permet pas encore à M. le docteur de recevoir qui que ce soit. »

Edmond attendait stoïquement la fin de son congé, pour aller reprendre à Paris son collier de misère. Oui, c'était bien là la pensée telle qu'elle s'était formulée à lui le premier jour, mais depuis lors elle s'était modifiée. Le séjour de la maison paternelle lui devenait chaque jour plus difficile, presque insupportable. Les amertumes non justifiées, les rancunes injustes, les haines sans raison du secrétaire de la mairie d'Antibes, et la façon par trop crue avec laquelle il les exprimait, avaient plus d'une fois blessé les délicatesses d'Edmond et révolté son honnêteté native. Toute cette bile extravasée semblait malsaine au jeune homme. Dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels, il avait été forcé de se confier de tant de drames intimes qu'il se connaissait en misères imméritées. Il se demandait donc dans sa loyauté quels étaient les griefs sérieux de ce petit bourgeois de province, que la société, contre laquelle il fulminait, avait toute sa vie nourri lui et les siens en échange d'un labeur insignifiant. Le brave garçon repeussait de son mieux tous les assauts que sa droite raison livrait à son cœur pour attaquer son

père, et, dans la crainte de devenir mauvais fils, il attendait maintenant avec impatience la fin de son congé, afin de retrouver à Paris son étude de la rue Sainte-Anne, cette dure nourricière qui avait fait de lui un homme dans la plus noble acception du mot.

Edmond était plus que jamais entré dans ce courant d'idées, quand, au bout de la première semaine passée à Antibes, il reçut la lettre suivante que lui écrivait son patron :

« Mon cher Edmond,

« Voici une singulière aventure qui vient de m'arriver. Ce matin, je reçois la visite d'un vieil original que, dès les premiers mots, j'aurais congédié, s'il n'avait pas été accompagné d'un notaire de Paris, auquel nous avons habitude d'accorder toute notre confiance, M<sup>e</sup> Jules Pournin.

« — Monsieur, me dit ce singulier personnage, votre étude est à vendre et je viens vous l'acheter.

« — Mais qui a pu vous donner à penser...

« Il ne me donne pas le temps d'en dire davantage.

« — Vous avez, reprit-il, proposé à votre premier clerc, M. Edmond Leroux, de lui céder votre charge moyennant 200,000 francs comptant. Je viens vous en offrir pareille somme. Réfléchissez. Si vous repoussez ma proposition, avant deux jours le bruit se répandra dans Paris que vous êtes forcé de vendre et votre charge sera dépréciée. Il faut

donc que nous en finissions sur l'heure. M<sup>e</sup> Pournin, que voici, a reçu en consignation la somme convenue. C'est avec lui que vous devrez traiter.

« Je voulus résister, mais ce bizarre personnage insista tant, les arguments qu'il employait étaient tellement irrésistibles, et la présence du notaire qui accompagnait le vieillard prêtait tant de force à tout ce qu'il me disait, que je dus céder. Je voulus stipuler en faveur de mon premier clerc, M. Edmond Leroux, une position exceptionnelle. Cette clause sembla réjouir beaucoup mon singulier acheteur, qui fut pris d'un fou rire.

« — Oh ! à cet égard, tout ce que vous voudrez, me dit-il. Je double les appointements de M. Edmond Leroux, je m'y engage ici devant M<sup>e</sup> Pournin.

« Ce fut dans ces conditions, mon cher Edmond, que je donnai ma parole. Que pouvais-je faire ? Mon étude est donc vendue, et ce qui n'est pas le moins bizarre dans cette étrange aventure, je ne connais pas le nom de mon successeur, que M<sup>e</sup> Pournin doit m'apprendre seulement en signant l'acte de vente.

« Revenez donc bien vite, mon cher Edmond. Votre présence ici est indispensable. En attendant, croyez aux regrets les plus sincères d'un homme qui a toujours eu pour vous autant d'affection que d'estime et qui, n'étant plus votre patron, veut demeurer votre ami.

« ADOLPHE ROLLAND. »

Cette lettre, qui ruinait d'une façon définitive les espérances d'Edmond, ne lui causa cependant qu'une médiocre émotion. Pour lui, depuis plusieurs jours déjà, le sacrifice était consommé. Il était donc en train de faire assez gaiement sa valise, lorsque Joseph, le valet de chambre du docteur Cochar, entra plus solennel que jamais.

« Ah ! ah ! il y a donc du nouveau aujourd'hui, Joseph ? lui demanda le jeune homme.

« Oui, monsieur, répondit le bonhomme. Mademoiselle est tout à fait remise, et M. le docteur espère que monsieur votre père et vous, vous voudrez bien lui faire l'honneur de passer la soirée chez lui aujourd'hui. M. le docteur a une communication importante à faire à ces messieurs.

Sans s'arrêter à se demander quelle pouvait être cette communication, Edmond promit que son père et lui seraient au rendez-vous.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Une annonce qui est un signe des temps, cueillie dans une feuille belge :

« Une grande maison de banque demande un caissier ayant deux jambes de bois.

« Bons appointements. S'adresser au bureau du journal. »

— Avez-vous remarqué combien peu de personnes rendent les livres prêtés ?

— C'est qu'il est plus facile de retenir les livres que ce qu'il y a dedans.

Lyonnais, 750; Société Générale plus ferme à 560; Banque Parisienne ferme à 415.  
Les chemins sont sans changements notables: le Nord entre 1,850 et 1,860; le Lyon à 1,555.  
On tient le Suez à 2,875. La dernière recette est de 290,000 fr.  
La tendance générale du marché est plutôt ferme.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Le Collège de Filles

#### PÉTITION.

Nous avons reçu communication de la Pétition suivante, avec prière de l'insérer. Nous nous rendons volontiers à ce désir, bien qu'elle ne réponde pas à notre manière de voir, une construction SPÉCIALE pour un collège de filles à Saumur nous ayant toujours paru superflue.

Mais, en raison des intérêts engagés, en raison des circonstances actuelles et des termes de la Pétition, nous y apportons notre concours. Que demandent les signataires? Une nouvelle étude du projet primitif, et une réduction notable dans les dépenses. Nous croyons que les contribuables nous sauront gré de nous associer à leurs vœux à tous.

#### « MONSIEUR LE PRÉFET,

» Les soussignés, habitants de Saumur, ont l'honneur de vous soumettre les observations suivantes :

» La construction du collège de filles de la ville doit entraîner, par son importance, l'Etat et la Commune dans des dépenses imprévues qui ne peuvent qu'être considérables.

» L'emplacement choisi ménage de nombreuses déceptions: sous-sol inconnu, élévation 15 mètres au-dessus des bassins d'eau, création d'une nouvelle voie d'accès, etc., etc. En outre, les plans adoptés sont, de l'aveu général, hors de proportion avec les besoins présents et futurs de la ville, de l'arrondissement et des pays limitrophes. L'expérience faite depuis trois années, au collège actuel de filles, est assez concluante, pour qu'il soit démontré à tout esprit impartial que le nombre d'élèves atteint ne pourra être sensiblement dépassé, surtout lorsque les cités qui nous environnent auront, comme Saumur, édifié des lycées de filles.

» D'autres villes consacrent à la même affectation des sommes beaucoup moindres que Saumur; nous avons donc lieu de craindre que les finances de la Ville ne soient absorbées pour de longues années, et que cet état n'entrave l'essor qui doit être donné à divers percements de rues et autres travaux non moins utiles.

» En conséquence, nous, soussignés, demandons que le projet du collège de filles de Saumur soit de nouveau étudié, réduit de beaucoup et mis en rapport avec la population de la région et les ressources de la Ville.

» Les soussignés osent espérer, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien prendre en considération leur demande, et ils vous prient d'agréer l'assurance de leurs sentiments les plus distingués. »

A cette Pétition est annexée la pièce suivante :

« Les Conseillers municipaux soussignés, après avoir pris connaissance de la Pétition ci-jointe, déclarent la prendre en considération et être disposés à délibérer de nouveau, en séance du Conseil municipal, sur l'objet de cette Pétition. »

Ont signé :

MM. LE DOCTEUR BESNARD,  
LE BLAYE.  
ALPH. GAURON.

L'appui de ces trois honorables Conseillers sera d'un grand poids auprès de M. le Préfet, qui ne pourra se refuser, avant d'approuver l'adjudication, d'appeler le Conseil municipal de Saumur à délibérer de nouveau sur cette grande question. Le premier magistrat du département y sera d'autant plus engagé, qu'il aura pour lui les paroles de M. Ferry, président du Conseil des ministres, qui, sur les observations de la Commission des finances du Sénat, disait dans la séance du 15 mars dernier :

« Je tiens à dire que nous sommes préoccupés d'introduire dans nos constructions des règles d'économie en rapport avec les difficultés passagères que nous traversons; nous n'admettons pas qu'on puisse dépasser 300 ou 350 fr. par tête d'élève, et nous laisserons l'étude des plans à la responsabilité des inspecteurs d'académie et surtout des préfets. En outre, nous n'accorderons pas de nouvelles subventions quand les devis à nous présentés auront été intentionnellement ou maladroitement exagérés. »

Or, à Saumur, avec les devis des architectes parisiens, nous atteindrons près de 10,000 fr. par élève!

Un exemplaire de la Pétition est présenté à domicile; mais, vu la difficulté de rencontrer tout le monde, et le peu de temps qui reste, un autre exemplaire est dans nos bureaux à la disposition de tous.

Nous savons que déjà bon nombre de républicains avoués, d'ouvriers, d'entrepreneurs de tous genres ont apposé leur signature, convaincus qu'une dépense si lourde paralyserait pour longtemps tous les futurs projets de travaux publics et même privés.

#### SAUMUR.

Dimanche soir, une quinzaine de jeunes gens, sous l'influence de trop copieuses libations, devenus fous furieux, se sont pris de querelle dans un cabaret de la rue de la Visitation et ont mis l'établissement à sac.

Tout a été brisé, saccagé, pulvérisé; les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs. Un incendie eût fait moins de ravage.

Huit coupables sont sous les verrous à méditer sur les inconvénients de trop boire et de tout briser; ils auront en outre à payer les verres, vitres, meubles, pendules, devanture, etc., etc. Il y en a de peu solvables, mais ils sont tous solidaires, et le propriétaire de l'établissement ne peut être victime de cet acte de folie.

Nos précoces perturbateurs, armés de triques, avaient jeté la terreur dans le quartier, et personne n'a osé s'opposer à cet acte de sottise vengeance.

Conformément aux prescriptions de la loi, il doit être procédé, cette année, au renouvellement triennal par moitié des conseillers généraux.

Sur 2,996 conseillers (France et Algérie), 4,498, parmi lesquels 134 députés et 74 sénateurs, seront soumis à l'épreuve du scrutin.

Des 134 députés conseillers renouvelables, 405 sont républicains, et 29 anti-républicains; des 74 sénateurs, 51 appartiennent aux diverses fractions de la gauche, et 23 aux partis d'opposition.

La session des conseils généraux devant s'ouvrir le 20 août, les électeurs seront convoqués pour le dimanche 5 août.

On avait annoncé que M. Grévy viendrait passer quelques jours à Chenonceau, à l'occasion des vacances de Pâques, et qu'il était même parti.

A Chenonceau, nous dit-on, on n'a pas encore été averti de l'arrivée de M. Grévy.

#### Publications de mariage.

Gaston-Jules Pillieux, employé de commerce, de Saumur, et Marthe-Françoise-Victorine Faucon, sans profession, de Paris.

Mathurin Bernier, facteur rural, et Adeline Goujon, domestique, tous deux de Saumur.

#### THÉÂTRES.

##### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS.

C'est ce soir même (mercredi) qu'a lieu la première à Angers de: *Le Trésor*, opéra-comique (inédit) en un acte, paroles de M. F. Coppée, musique de M. Ch. Lefebvre.

Le compositeur est venu lui-même diriger les répétitions. M. François Coppée est également à Angers pour régler la mise en scène de son œuvre.

Voici la distribution de l'ouvrage dont la scène angevine aura la primeur :  
Véronique, M<sup>lle</sup> Seveste. — Jean, M. Gheleyns. — L'abbé, M. Constance.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« La fin de la saison qui s'avance nous oblige à revenir un peu sur le passé, du moins en ce qui concerne le Grand-Théâtre, un instant éprouvé par le départ de ses premiers impresarios, et qui a failli clore ses portes, sans l'assistance intelligente des chefs de l'Association artistique.

» Ce concours, apporté si opportunément, a permis à tous les pensionnaires abandonnés de nos scènes, de se grouper, de s'unir dans de mutuels sacrifices, qui ont profité à tous, et nous gageons que ceux qui n'ont pas quitté la place n'ont pas eu à se repentir de n'avoir pas, comme leurs camarades, jeté, comme on dit, le manche après la cognée.

» Un travail incessant et bien mené a permis de varier le répertoire, comme il ne l'avait jamais été pendant les deux premiers mois de l'année théâtrale.

» Des artistes, jusqu'alors peu remarqués, se sont produits tout à leur avantage. D'autres, un instant contestés, ont trouvé à leur rentrée, grâce à un talent véritable, des triomphes inespérés. M. Choppin, par exemple, dont la voix devient chaque jour plus belle et plus sonore et que le public angevin verra partir avec regret.

» Une étoile de première grandeur, dont le retour est vivement désiré, M<sup>lle</sup> Seveste, a brillé du plus vif éclat; elle nous est venue en compagnie d'un jeune ténor, M. Ferrière, qui conquiert chaque jour de nouvelles sympathies.

» Les autres pensionnaires de nos scènes se sont affirmés par leur talent et leur dévouement. Les comiques Labranche et Lamy, qui se complètent si bien, reviendront-ils l'an prochain nous désopiler la rate, et recueillir nos applaudissements? Chacun le souhaiterait. C'en est fini pour la 2<sup>e</sup> basse, M. Isaac, que réclame le Grand-Théâtre de Lyon, rendu au genre lyrique; et nous le regrettons pour le public. La direction laissera-t-elle partir MM. Gheleyns, Constance, si consciencieux et si brillants dans tous leurs rôles? Mystère dont la solution appartient aux dispensateurs de nos plaisirs.

» Nous en passons et des meilleurs... »

Notre confrère annonce le rengagement plus que probable de M<sup>me</sup> Cantrelle et Bonneau.

M<sup>lle</sup> Marie Redouté, qui a quitté Angers il y a trois mois, est engagée à Poitiers pour la saison d'été.

#### CONSEILS ET RECETTES.

*Guerison du croup.* — D'expériences toutes récentes, faites à Philadelphie par les docteurs américains Wood et Formad, il résulte que la diphthérie, ou croup, est une des maladies qui confirment le mieux les théories de M. Pasteur.

Un microbe particulier, le *Micrococcus diphthericus*, qui habite en grandes masses les muqueuses de l'arrière-bouche, où il ne se développe qu'en cas d'inflammation, produit le croup, l'angine couenneuse, et tous les maux de gorge offrant des fausses membranes.

Ces microbes ne vivent que dans les milieux alcalins, tels que la salive, et les acides les tuent. De là un système de traitement: acide citrique, si l'affection est légère, et addition de sulfure de calcium, dans les cas graves.

Avec ce dernier traitement, le docteur Fontaine, sur 450 malades, dont 347 enfants, n'en aurait perdu que 44, soit une proportion de 10 0/0.

Le lierre, « la verdure éternelle », peut s'employer comme remède domestique.

On fond les engorgements laitieux froids à l'aide de cataplasmes composés avec la pulpe de la feuille de lierre. (Avis aux jeunes mères.)

Quant aux baies de ce végétal, les paysans de plus d'une province de la France et de l'étranger s'en servent pour se débarrasser de la fièvre intermittente. (Le remède leur réussit.)

*Moyen de reconnaître la présence de l'huile de coton dans l'huile d'olive falsifiée.*

La falsification de l'huile d'olive au moyen de l'huile de graine de coton a pris, depuis quelque temps, une extension alarmante. Le

*Druggists' Circular* nous signale heureusement un moyen très-simple de découvrir la fraude.

On verse dans l'huile à essayer une solution aqueuse d'acétate de plomb; on agite le mélange, et on le laisse reposer douze heures. Si une quantité quelconque d'huile de coton se trouve mêlée à l'huile d'olive, ne fût-elle que cinq pour cent, le mélange aura pris, au bout de ce délai, une teinte rougeâtre. Cette réaction serait particulière à l'huile de graine de coton.

(*La Science nouvelle.*)

D<sup>r</sup> OMOBONO.

#### Faits divers.

A la Nouvelle-Orléans, un incendie a éclaté dans un cirque bondé de spectateurs. La panique a été effroyable. Deux personnes ont été étouffées et dix autres dangereusement blessées. Le nombre des contusionnés ne se compte pas.

Pendant que les malheureux s'étouffaient, on éteignait rapidement le feu.

Les dégâts matériels sont insignifiants.

\* \*

Qui pourrait croire que les descendants de l'homme qui a donné son nom à un monde soient dans la misère?

Cependant cela est.

On annonce, en effet, que deux femmes âgées, dernières descendantes d'Améric Vespuce, font en ce moment des démarches auprès du gouvernement italien, pour qu'on leur accorde 60 paoli (le paolo, ancienne monnaie de Toscane, vaut 50 centimes) par mois.

Cette pension avait été allouée à leur famille par la République de Florence, en 1690.

Le dernier descendant mâle de la famille, nommé Améric, mourut il y a sept ans.

\* \*

40,000 clous à l'heure. — Il paraît qu'un mécanicien anglais vient d'inventer une machine pour découper les clous dans une barre d'acier; son système permettrait de fabriquer 40,000 clous dans une heure.

Procurer à ses petites abonnées le moyen de participer à une bonne œuvre, tout en leur fournissant un travail instructif et intéressant, telle est la pensée qui a inspiré la directrice du *Jeune Age illustré*, M<sup>lle</sup> Lérida Geofroy. Dans la composition du dernier numéro de ce journal, le 117, daté 24 mars, M<sup>lle</sup> Geofroy y donne des modèles d'objets de layette, en même temps gracieux et faciles, et pouvant se confectionner avec de l'étoffe ayant déjà servi. Les petites lectrices qui voudront bien les exécuter auront non-seulement l'avantage de prendre part au concours de couture organisé par le journal, mais en outre celui d'être utiles à de pauvres enfants, car après l'examen, ces objets sont distribués soit aux crèches parisiennes, soit à l'œuvre des petites filles abandonnées, soit à des familles dans la misère. Une chronique joyeuse, formée d'anecdotes amusantes, un courrier sur le couronnement du czar, des conseils aux enfants sur leur conduite à l'église, etc., complète, avec le roman, le sommaire de ce numéro. Un an, 10 francs; chez Palmé, 76, rue des Saints-Pères; 15 centimes le numéro.

#### VILLE DE SAUMUR

##### Salle du Théâtre.

## GRAND BAL

### TRAVESTI

Organisé par les membres de la Cavalcade

SAMEDI 31 MARS 1883.

PRIX D'ENTRÉE par Cavalier travesti : 5 fr.  
Point de vue : Prix des places ordinaires du Théâtre.

L'orchestre sera dirigé par M. MEYER.

Le Buffet sera tenu par M. PALLU.

Ouverture du BAL : 10 heures.

NOTA. — On peut dès aujourd'hui se procurer des cartes d'entrée chez M. COURANT, rue de la Comédie.

M. CHOUANET, d'Angers, sera à Saumur demain jeudi avec un beau choix de **Travestissements** depuis les prix les plus modérés.

**Marché de Saumur du 24 Mars**

|                                 |        |                          |        |
|---------------------------------|--------|--------------------------|--------|
| Blé nouveau (l'h.)              | 19 50  | Huile de noix            | 50 140 |
| From. 1 <sup>re</sup> q. (l'h.) | 19     | Graine tréfle            | 50     |
| From. (l'h.)                    | 77     | lin.                     | 70     |
| Halle, moy. 77                  | 19 24  | luzerne                  | 50     |
| Seigle . . . . .                | 11 50  | Foin (dr. c.)            | 780 80 |
| Orge . . . . .                  | 65     | Luzerne                  | 780 75 |
| Avoine h. bar.                  | 50     | Paille                   | 780 40 |
| Fèves . . . . .                 | 75     | Amandes                  | 50     |
| Pois blancs                     | 80     | Cire jaune               | 50 190 |
| rouges                          | 80     | Chanvres 1 <sup>re</sup> |        |
| Colza . . . . .                 | 65     | qualité (52 k. 500)      | 39     |
| Chenevis . . . . .              | 50     | 2 <sup>e</sup>           | 36     |
| Farine, culas                   | 157 54 | 3 <sup>e</sup>           | 33     |

**COURS DES VINS.**

|  |     |   |     |
|--|-----|---|-----|
| <b>BLANCS (2 hect. 30).</b>                      |     |   |     |
| Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité | à   | à | à   |
| Id. 1881, 2 <sup>e</sup>                         | 120 | à | à   |
| Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>re</sup>   | 110 | à | à   |
| Id. 1881, 2 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>re</sup>    | 105 | à | à   |
| Id. 1881, 2 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>re</sup>   | 105 | à | à   |
| Id. 1881, 2 <sup>e</sup>                         | 100 | à | 90  |
| La Vienne, 1881, 1 <sup>re</sup>                 | 70  | à | 75  |
| <b>ROUGES (2 hect. 20).</b>                      |     |   |     |
| Souza et environs, 1881                          | 160 | à | 170 |
| Id. 1881   | à   | à | à   |
| Champigny, 1882, 1 <sup>re</sup> qualité         | 170 | à | 200 |
| Id. 1881, 2 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Id. 1881, 3 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Id. 1881, 4 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Varrains, 1882, 1 <sup>re</sup>                  | 130 | à | 140 |
| Varrains, 1881, 2 <sup>e</sup>                   | à   | à | à   |
| Bourgueil, 1882, 1 <sup>re</sup> qualité         | 150 | à | 160 |
| Id. 1881, 2 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Id. 1881, 3 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Id. 1881, 4 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Restigné 1881, 1 <sup>re</sup>                   | 150 | à | 160 |
| Id. 1881, 2 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Chinon, 1881, 1 <sup>re</sup>                    | 180 | à | 120 |
| Id. 1881, 2 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Id. 1881, 3 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |
| Id. 1881, 4 <sup>e</sup>                         | à   | à | à   |

**BIBLIOGRAPHIE**

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

**LA LANTERNE D'ARLEQUIN**

Illustrée, 10 centimes  
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 104: Le cercle vicieux. Les journées. Le 18 mars dimanche des Rameaux. Lundi matin, 19 mars. Nouvelle pétition de la rue du Sentier. Arlequinades. Vent d'émeute. Choses et autres.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureau, à Tours, rue Richelieu, 43.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézà, libraire.

**LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,**

rue Jacob, 56, à PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

**PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:**

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.**

Classe 66.

**MÉDAILLE D'ARGENT.**

**COFFRES-FORTS**

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 MARS 1883.**

| Valeurs au comptant.            |                |        | Valeurs au comptant.        |                |         | Valeurs au comptant.           |                |        | Valeurs au comptant.      |                |        |
|---------------------------------|----------------|--------|-----------------------------|----------------|---------|--------------------------------|----------------|--------|---------------------------|----------------|--------|
| Dernier cours.                  | Clôture précé. |        | Dernier cours.              | Clôture précé. |         | Dernier cours.                 | Clôture précé. |        | Dernier cours.            | Clôture précé. |        |
| 3 %                             | 80 45          | 81 50  | Est                         | 748 75         | 730     | Obligations.                   |                |        | Oblig. foncières 1879 3 % | 435            | 433 34 |
| 3 % amortissable                | 81 80          | 82 20  | Paris-Lyon-Méditerranée     | 1558 75        | 1560    | — 1865, 4 %                    | 515 35         | 517 16 | Est                       | 363            | 360    |
| 4 1/2 %                         | 112            | 111 25 | Midi                        | 1125           | 1136 25 | — 1869, 3 %                    | 402            | 403    | Midi                      | 359            | 358 50 |
| 5 %                             | 114 60         | 114 50 | Nord                        | 1850           | 1870    | — 1871, 3 %                    | 392            | 394    | Nord                      | 366            | 366    |
| Obligations du Trésor           | 505            | 505    | Orléans                     | 1267 50        | 1270    | — 1875, 4 %                    | 518 50         | 519    | Orléans                   | 364            | 364    |
| Obligations du Trésor nouvelles | 506            | 505    | Ouest                       | 790            | 790     | — 1876, 4 %                    | 519 50         | 519    | Ouest                     | 357 73         | 357 73 |
| Bons de liq. départementaux     | 522            | 522    | Compagnie parisienne du Gaz | 1500           | 1510    | — 1877, 4 %                    | 519 50         | 519    | Paris-Lyon-Méditerranée   | 365            | 376    |
| Banque de France                | 5425           | 5425   | Canal de Suez               | 2572 50        | 2560    | — 1878, 4 %                    | 519 50         | 519    | Paris-Bourbonnais         | 370            | 360    |
| Comptoir d'escompte             | 960            | 970    | C. gén. Transatlantique     | 457 50         | 447 50  | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 243 50         | 243    | Canal de Suez             | 565            | 565    |
| Crédit Foncier, act. 500 fr.    | 1360           | 1360   |                             |                |         | Bons de liquid. Ville de Paris | 532            | 532    |                           |                |        |
| Crédit de France                | 46 25          | 47 50  |                             |                |         | Obligations communales 1879    | 437 50         | 435    |                           |                |        |
| Crédit mobilier                 | 385            | 395    |                             |                |         |                                |                |        |                           |                |        |

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

| Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)           |   |                                |                                | Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882) |              |                            |                       |                              |                                     |  |                             |              |  |                                     |            |            |           |       |
|---|---|--------------------------------|--------------------------------|--|--------------|----------------------------|-----------------------|------------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------------|--------------|--|-------------------------------------|------------|------------|-----------|-------|
| <b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.</b>       |   |                                |                                | <b>SAUMUR - MONTREUIL-BELLY</b>                                      |              |                            |                       |                              |                                     | <b>MONTREUIL-BELLY - SAUMUR</b>                    |                             |              |  |                                     |            |            |           |       |
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | 6 — 45 — matin (s'arrête à la Poissonnière) | 8 — 56 — matin, omnibus-mixte. | 1 — 25 — soir,                 | Omn. matin.  | Mixte matin. | Mixte soir.                | Mixte soir.           | Mixte soir.                  | Mixte soir.                         | Mixte matin.                                       | Omn. soir.                  | Mixte matin. | Mixte soir.  | Mixte soir.                         | Omn. soir. |            |           |       |
| 3 — 32 — express.                           | 7 — 15 — omnibus.                           | 10 — 36 — (s'arrête à Angers). |                                | Saumur . . . . . (départ)  | 5 50 9       | 10 35 1 2                  | 3 15 5 5              | 7 45                         | Montreuil-Belly . . . . . (départ)  | 6 54 9 50  | 12 22 2 10                  | 4 4 5 56     | 10 51  | Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . . | 7 10 10 4  | 12 38 2 26 | 4 16 6 19 | 11 21 |
|   |   |                                |                                | Chacé-Varrains . . . . .   | 5 58 9 10    | 10 45 1 18                 | 3 25 5 15             | 7 55                         | Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . . | 7 18 10 11   | 12 46 2 34                  | 4 24 6 33    | 11 21  | Chacé-Varrains . . . . .            | 7 18 10 11 | 12 46 2 34 | 4 24 6 33 | 11 21 |
|   |   |                                |                                | Montreuil-Belly . . . . . (arrivée)                                  | 6 18 9 34    | 11 8 1 50                  | 3 48 5 30             | 8 18                         | Saumur . . . . . (arrivée)          | 7 30 10 21   | 12 58 2 46                  | 4 36 6 44    | 11 21  |                                     |            |            |           |       |
| <b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.</b>        |   |                                |                                | <b>SAUMUR - NIORT</b>  |              |                            | <b>NIORT - SAUMUR</b> |                              |                                     | <b>MONTREUIL-BELLY - POITIERS venant d'Angers.</b> |                             |              | <b>POITIERS - MONTREUIL-BELLY allant à Angers.</b> |                                     |            |            |           |       |
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. | 8 — 31 — omnibus.                           | 9 — 37 — express.              | 12 — 49 — soir, omnibus-mixte. | Omn. matin.  | Mixte soir.  | Omn. matin.                | Omn. soir.            | Omn. matin.                  | Sem. d. soir.                       | Mixte soir.  | Omn. matin.                 | Omn. soir.   | Mixte soir.  |                                     |            |            |           |       |
| 4 — 44 — express-poste.                     | 10 — 24 — express-poste.                    |                                |                                | Saumur . . . . . (départ)  | 5 50 5 3     | Niort . . . . . (départ)   | 5 29 5 40             | Montreuil . . . . . (départ) | 7 4 2 1                             | 8 29   | Poitiers . . . . . (départ) | 6 2 12 55    | 1 19   |                                     |            |            |           |       |
|   |   |                                |                                | Montreuil-Belly . . . . .  | 6 21 5 54    | Parthenay . . . . .        | 7 10 7 20             | Loudun . . . . .             | 8 9 2 60                            | 9 30   | Neuville . . . . .          | 6 36 1 30    | 7 55   |                                     |            |            |           |       |
|   |   |                                |                                | Thouars . . . . .  | 7 5 7 16     | Airvault . . . . .         | 8 3 8 15              | Arçay . . . . .              | 8 34 3 14                           | 9 50   | Mirebeau . . . . .          | 7 8 1 59     | 6 25   |                                     |            |            |           |       |
|   |   |                                |                                | Airvault . . . . .   | 8 6 8 17     | Thouars . . . . .          | 9 8 9 45              | Mirebeau . . . . .           | 9 26 4 2                            | 10 49  | Arçay . . . . .             | 7 56 2 53    | 9 28   |                                     |            |            |           |       |
|   |   |                                |                                | Parthenay . . . . .  | 9 9 9 11     | Montreuil-Belly . . . . .  | 0 50 10 51            | Neuville . . . . .           | 9 55 4 25                           | 11 11  | Loudun . . . . .            | 9 42 3 17    | 10 8   |                                     |            |            |           |       |
|   |   |                                |                                | Niort . . . . . (arrivée)  | 10 41 10 50  | Saumur . . . . . (arrivée) | 10 21 11 21           | Poitiers . . . . . (arrivée) | 10 31 4 56                          | 11 51  | Montreuil-Belly (arrivée)   | 9 31 2 56    | 10 48  |                                     |            |            |           |       |

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allennes.

**VENTE MOBILIÈRE**  
APRÈS DÉCÈS

Le DIMANCHE 1<sup>er</sup> avril, à midi, par le ministère de M<sup>e</sup> GUÉRET, il sera procédé, au bourg de Villebernier, à la vente aux enchères des meubles dépendant de la succession de M. Louis CHARCIGNON, en son vivant sabotier à Villebernier.

On vendra:

Trois lits complets, plusieurs couettes, deux matelas, six traversins, dix-neuf draps, chemises d'homme, nappes, serviettes, torchons, tables, buffets, armoires, une grande quantité de sabots de toutes sortes, brides, outils de sabotier, bois de chauffage et de travail, bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0. (215)

**A VENDRE**  
DEUX CUVES VIDES, usagées, l'une de 72 hectolitres environ, l'autre de 56.

S'adresser Maison BOUVET-LADUBAY, Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. (201)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
**UNE MAISON BOURGEOISE**  
Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

**A VENDRE**  
**UN TERRAIN**  
PROPRE A LA CONSTRUCTION  
Situé à Saumur, rue Fardeau.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, Grand'Rue, n° 41,

Occupée par M. Leroy et autres.

Il dépend de cette maison plusieurs belles caves.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (208)

Etude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**  
Aux enchères publiques,  
PAR SUITE DE DÉCÈS  
Le jeudi 29 mars 1883, à 1 heure après midi,

A Saumur, ancienne route de Tours, au domicile de M. HAMON.

Il sera vendu:

Vaisselle, batterie de cuisine, poêle et tuyaux, fûts et bouteilles vides; Tables rondes et tables carrées, fauteuil Vellaire, chaises, petite chauffeuse en bois noir, pendules, glaces, petit buffet, commode, trousse de voyage;

Bois de lit en noyer, couettes, matelas, traversins, édredons, oreillers, couvertures et bon linge de ménage, garde-robe d'homme et de femme, malles de voyage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (208)

Etude de M<sup>e</sup> HEBELIN, notaire à Angers, place des Halles, n° 9.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**LA FERME**  
**DES TROIS-ORMEAUX**  
Située à la porte de Saumur, commune de Villebernier.

CONTENANCE: 12 hectares 47 ares 50 centiares.

**AU COIN DE RUE**  
**DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS**  
Spécialité de Chemises et Articles confectionnés sur mesure,

9 et 11, rue de la Comédie, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à SAUMUR.

On demande UN APPRENTI et UN GARÇON de 14 à 15 ans pour le magasin. (216)

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

**MESSAGERIES**  
DE  
**SAUMUR AUX ROSIERS**  
**BABOU**  
Hôtel de l'Espérance, rue du Pavillon, Saumur;  
Aux Rosiers, chemin de la Croix.

**PLACIER**  
Une Maison de Mercerie de gros demande UN PLACIER.  
S'adresser au bureau du journal.

**LE PULICIDE**  
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Pucès, Pour, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. B. D'URY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Saumur, imprimerie P. GODET.